

## Demande d'installation temporaire d'une grue ou d'un camion grue et autorisation de survol

Demandée au titre du pouvoir de police du maire de la commune de Fenouillet

A remplir et envoyer à : Mairie de Fenouillet, place Alexandre Olives 31150 FENOUILLET  
Délais : 15 jours avant la date de début de l'autorisation accompagné le cas échéant de la demande d'occupation du domaine public.

<b>ENTREPRISE BENEFICIAIRE DE L'AUTORISATION</b>	
Raison sociale ou nom :	
Adresse :	
Responsable (joignable 24h/24) :	
Téléphone :	
Adresse électronique :	

<b>ADRESSE DU CHANTIER</b>			
Voie :	Du n°	Au n°	
Complément :			

<b>INSTALLATION SOUHAITEE</b>		
<input type="checkbox"/> Grue	<input type="checkbox"/> Camion Grue	
<b>LIEU D'INSTALLATION</b>		
<input type="checkbox"/> Sur le domaine public	<input type="checkbox"/> Sur le domaine public et privé	<input type="checkbox"/> Entièrement sur le domaine privé
<b>EMPRISE DU SURVOL</b> (joindre les autorisations de survol des propriétés privées le cas échéant)		
<input type="checkbox"/> Survol du domaine public	<input type="checkbox"/> Survol de propriété privée	<input type="checkbox"/> Survol de site sensible

<b>CARACTERISTIQUES DE L'ENGIN</b> (joindre une copie de la fiche technique)			
Marque :		Type :	
		Charge Maximale :	
Hauteur sous crochet :		Hauteur totale :	
Longueur flèche :		Longueur contre flèche :	
Encombrement au sol hors tout) :	x		

## PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC LA DEMANDE

- Plan de situation : au 1/ 500<sup>ème</sup> précisant :  
Les limites du chantier  
L'implantation de la (des) machines et leur aire de balayage respectives  
Les bâtiments publics
- Plan au 1/ 1000<sup>ème</sup> représentant la zone de réception des marchandises et la zone d'attente des véhicules avant réception des marchandises
- Certificat attestant la réalisation d'une étude de stabilité du terrain et d'une inspection du massif de fondations (le cas échéant) supportant la (les) machine(s)
- Certificat attestant la réalisation d'une étude de blindage du talus (si la machine est installée à côté ou au-dessus du talus de terrassement)
- Copie de l'autorisation de survol (hors charge) de chaque propriété survolée par la flèche
- Copie de l'autorisation de survol (hors charge) de chaque site sensible survolé par la flèche (avec les prescriptions imposées par le gestionnaire de chacun des sites survolés)
- Attestation de l'organisme ayant contrôlé la conformité de l'installation de montage (A fournir obligatoirement au plus tard 1 mois après l'installation de la machine et dans tous les cas avant exploitation)

Date :		Date :	
Signature et cachet du demandeur :		Avis du Maire :	